

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY**

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, tenue publiquement le 6 décembre 2021, à 19 h 32, en la salle du conseil municipal, (Salle Desjardins) située au 6115-A, rue Principale, Saint-Félix-de-Kingsey.

Monsieur le maire, Roger Leblanc préside cette séance.

Les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

Monsieur Éric Provencher	conseiller	siège 1
Monsieur Douglas Beard	conseiller	siège 2
Monsieur Simon Lauzière	conseiller	siège 3
Madame Marie Gauvin	conseillère	siège 4
Monsieur Mario Lemire	conseiller	siège 5
Monsieur Jean-François De Plaen	conseiller	siège 6

Madame Carole Pigeon, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

Résolution #322-12-2021

DÉSIGNATION / ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS (ART.8)

ATTENDU que par défaut, le maire exerce les fonctions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (article 8 CM);

CONSIDÉRANT que le maire peut désigner une autre personne ressource donnant droit aux fonctions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* selon l'article 8 du Code municipal du Québec sans toutefois perdre sa fonction;

En conséquence,
Il est proposé par monsieur Simon Lauzière
Appuyé par madame Marie Gauvin
Et résolu,

QUE madame Carole Pigeon à titre de directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, partage la fonction du maire monsieur Roger Leblanc comme personne ressource donnant droit aux fonctions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* selon l'article 8 du Code municipal du Québec.

Adopté à l'unanimité des conseillers

**Copie certifiée conforme
À Saint-Félix-de-Kingsey, le 13 décembre 2021**

**Carole Pigeon,
Directrice générale et greffière-trésorière**

Le texte final de cette résolution sera adopté lors de la prochaine séance régulière du conseil